

« La posture de bienveillance et de fermeté permet d'améliorer le climat scolaire »

Entretien avec

Anne-Sophie Pourchez,

infirmière conseillère technique auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Somme, académie d'Amiens.

La Santé en action : Comment avez-vous eu connaissance du développement des compétences psychosociales, axé sur la psychologie positive¹ ?

Anne-Sophie Pourchez : J'avais pour objectif de développer la promotion de la santé au sein des établissements scolaires, et notamment en développant les compétences psychosociales des élèves. J'étais à la recherche d'outils et de méthodes qui puissent répondre aux attentes des chefs d'établissement et des enseignants et qui leur permettent de mettre en œuvre un programme à destination des élèves. J'ai d'abord remarqué les ouvrages de la psychothérapeute Isabelle Filliozat et ses concepts de parentalité positive et d'éducation bienveillante. Puis, j'ai découvert le site de l'Association discipline positive France². Cette approche m'a beaucoup intéressée, qui combine bienveillance et fermeté pour développer l'estime de soi et l'épanouissement de l'individu. Je la trouvais pertinente pour renouveler les pratiques des équipes éducatives et la façon de travailler avec les élèves. C'est pourquoi en 2016, avec le conseil régional des Hauts-de-France, nous avons répondu à un appel à projets piloté par l'Agence nationale du renouvellement urbain (Anru) dans le cadre du Programme des investissements d'avenir Jeunesse³ pour déployer la discipline positive¹ sur le terrain.

S. A. : Quelles actions ont été mises en œuvre ?

A.-S. P. : Le projet a démarré en juillet 2016, par la formation de deux groupes constitués de huit chefs d'établissements du public et du privé. La formation vise à outiller les enseignants – et autres personnels – pour redonner à l'élève de l'envie et la capacité d'agir, notamment grâce à l'encouragement. Nous avons fait le choix de cibler les chefs d'établissement dans un premier temps, afin qu'ils mettent à profit la démarche dans le cadre de leur fonction et qu'ils la proposent ensuite aux enseignants et aussi aux personnels de vie scolaire pour adopter une posture relationnelle différente avec les élèves, posture combinant bienveillance et fermeté. Aujourd'hui, un peu plus de 500 professionnels des équipes des établissements scolaires ont été formés par une formatrice certifiée en discipline positive, Nadine Gaudin, grâce au financement du Programme des investissements d'avenir pour l'expérimentation, des crédits du comité départemental d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté (Cdesc) et des fonds propres des établissements. Une trentaine d'entre eux, encadrants, après avoir été formés, forment leurs personnels.

Les formations consistent à décrypter le comportement des adolescents grâce à des mises en situation, et les participants travaillent sur une multitude de facettes et d'outils de l'encouragement. Elles rassemblent une trentaine de personnes, avec au moins quatre personnes d'un même établissement afin de créer une culture commune et de donner un impact à cette démarche. Ainsi, les

L'ESSENTIEL

► 500 enseignants, encadrants et autres professionnels de 31 collèges dans la Somme ont été formés à la bienveillance et la fermeté.

► Un premier bilan met en avant le fait que les principes de respect mutuel et d'encouragement renforcent les liens entre les membres de la communauté éducative ; la démarche améliore le climat scolaire dans les classes et au sein de l'établissement, ainsi que les relations écoles-familles quand les parents sont partie prenante.

professeurs formés peuvent en faire une présentation auprès de leurs collègues et transmettre quelques éléments qui permettront, à ceux qui sont volontaires, de mettre en place quelques activités en classe. Les heures de vie de classe peuvent servir à cette mise en œuvre. La démarche est bien de réfléchir sur le climat de classe et comment l'améliorer : quelles lignes de conduite se donner, comment favoriser l'entraide et la coopération, comment trouver une solution lorsqu'une difficulté surgit, etc.

S. A. : Comment les parents sont-ils associés à cette démarche ?

A.-S. P. : Dans le cadre d'un appel à projet pour les collèges : « collègues et familles, des liens à renforcer », le conseil départemental a financé des ateliers parentalité sur la discipline positive, à l'issue de conférences organisées dans chaque établissement. Trois ateliers de quatre

heures à destination des parents se sont déroulés le samedi matin. Des conférences ont aussi été organisées, des *flyers* distribués. Il s'agit bien de travailler avec les parents au sein de l'établissement en co-éducation. En les impliquant, on parvient à mettre en place une approche vraiment globale en cohérence avec à la fois :

- des chefs d'établissement qui conduisent leur politique en instaurant un dialogue différent avec leurs interlocuteurs (équipes pédagogiques, élèves, parents) ;
- des enseignants qui agissent différemment dans leur classe ; les élèves en classe sont donc encouragés et valorisés ;
- des élèves qui reçoivent à la maison un soutien bienveillant de la part de parents formés – ou en tout cas sensibilisés – à la discipline positive.

Les actions des uns et des autres se renforcent mutuellement. Et le mouvement s'étend ; neuf collèges vont à court terme mettre en place des ateliers pour les parents.

S. A. : *Quels changements concrets observez-vous suite à la mise en œuvre de cette approche de bienveillance ?*

A.-S. P. : Chaque établissement engagé dans la démarche dispose de son comité de pilotage et nous avons aussi un comité de pilotage départemental rassemblant les chefs d'établissement, les enseignants référents et moi-même. Nous discutons par visioconférence des actions mises en place, des outils utilisés, ainsi que

des effets observés, qu'il s'agisse des indicateurs sur le nombre de conseils de discipline ou sur les exclusions de classe, ou des évolutions qualitatives dans le contenu des annotations sur les bulletins trimestriels.

Nombre d'enseignants impliqués acceptent avec énergie de faire évoluer leur posture pédagogique pour se placer dans une dynamique d'encouragement de l'élève. Certains d'entre eux, qui étaient peu ouverts à la démarche, renoncent à des jugements au ton

ironique, peu encourageants vis-à-vis de leurs élèves, comme : « Cet élève a des compétences : manger, boire et surtout dormir. »

Ainsi, globalement, nous constatons depuis le démarrage du projet, en 2016, que les principes de respect mutuel et d'encouragement renforcent les liens entre les membres de la communauté éducative. La posture de bienveillance et de fermeté permet d'améliorer le climat scolaire dans les classes et au sein de l'établissement, ainsi que les relations écoles-familles quand les parents sont partie prenante. Ce comité départemental permet aussi d'échanger des idées, de partager les freins auxquels sont confrontés les uns ou les autres et d'identifier des leviers sur lesquels on peut s'appuyer pour avancer.

S. A. : *Comment surmontez-vous les difficultés rencontrées ?*

A.-S. P. : À ce jour, l'action ne concerne que les collèges ; nous avons souhaité inclure un lycée, mais pour l'instant nous n'y sommes pas parvenus. Il s'agit d'un lycée à effectifs importants, ce qui représente un obstacle. Suite à la formation des inspecteurs de l'Éducation nationale et des conseillers pédagogiques, nous souhaitons aussi que la démarche soit diffusée auprès des enseignants du premier degré. Nous nous sommes alors heurtés à un autre problème : les professeurs des écoles ne parvenaient pas à dégager deux jours de formation, faute de remplaçants disponibles.

Il n'est pas toujours facile de surmonter les préjugés qui assimilent la bienveillance au laxisme. Ce n'est qu'en observant les résultats obtenus par leurs collègues formés à la discipline positive dans leur classe que certains changent d'avis. Certains enseignants ne souhaitent pas suivre de formation, mais trouvant la méthode intéressante, ils demandent à des professeurs formés d'intervenir pendant l'heure de vie de classe⁴ à leur place.

S. A. : *Qu'en pensent les personnels de l'Éducation nationale et les élèves ?*

A.-S. P. : Les évaluations menées auprès des enseignants montrent que la discipline positive n'est pas

appréhendue comme une formule magique, mais bien comme une démarche rationnelle : l'enseignant accompagne l'élève pour qu'il se recentre sur les apprentissages et utilise ses compétences – sous forme de stratégies efficaces – face aux attentes de l'école. Globalement, les chefs d'établissement constatent une amélioration des relations dans les entretiens qu'ils mènent tant auprès des élèves que de l'équipe éducative ou des parents. Les élèves ressentent très positivement l'intérêt qu'on leur porte et les encouragements qui leur sont prodigués. Cette bienveillance les place en situation beaucoup plus favorable, en capacité d'agir et de travailler davantage en autonomie. Ils adhèrent à la démarche, parce qu'ils y sont associés. Ils veillent par exemple à faire respecter les règles de conduite – la fermeté – au sein des classes, parce qu'ils ont eux-mêmes été associés à la définition de ces règles. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

1. Si la psychologie positive est l'étude des conditions et processus qui contribuent à l'épanouissement ou au fonctionnement optimal des individus, des groupes et des institutions, la discipline positive a, elle, été inventée par Jane Nelsen et Lynn Lott. Le concept a été introduit en France par la psychologue Béatrice Sabaté. La discipline positive a pour vocation d'enseigner les compétences psychosociales. C'est une démarche proposée aux parents, enseignants et éducateurs qui n'est ni permissive ni punitive et qui permet de développer chez l'enfant l'autodiscipline, le sens des responsabilités, les compétences sociales, le respect dans un cadre à la fois ferme et bienveillant (Source: Bruno Robbes, maître de conférences en sciences de l'éducation, université de Cergy-Pontoise, Laboratoire École, mutations, apprentissages – EMA).

2. En ligne : www.disciplinepositive.fr; Connectivite.com

3. Appel à projets du Programme des investissements d'avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse ». En ligne : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/projets-innovants-en-faveur-de-la>

4. L'heure de vie de classe est inscrite à l'emploi du temps des élèves de la sixième à la troisième. Au total, dix heures de vie de classe sont réparties sur toute l'année scolaire. Ces heures permettent un dialogue régulier entre les élèves de la classe, ainsi qu'entre les élèves et les enseignants ou d'autres membres de l'établissement. Globalement, elles ont pour objectifs d'améliorer la communication dans le collège, de favoriser la réussite des élèves et de lutter contre les toutes formes d'incivilité et de violence. (Source: Onisep.)

« IL N'EST PAS FACILE DE SURMONTER LES PRÉJUGÉS QUI ASSIMILENT LA BIENVEILLANCE AU LAXISME. »